

Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

<http://www.journal-la-mee.fr/707-saria.html>

Saria

- Châteaubriant - Entreprises - Saria (équarissage) -

Date de mise en ligne : mercredi 24 mars 2004

date : postérieure à mars 2000

[voir aussi : il n'y a pas d'feu sans fumées](#)

Traitement du sang : dans une lettre adressée le 28 mars 2000, à la Direction des services vétérinaires de Loire-Atlantique, M. Loïc LE COCQ, secrétaire du syndicat Chimie-Energie de Bretagne, affirme : « La direction de la SARIA, s'appuyant sur le non-conformité de l'établissement de Lorient, a pour projet de transférer cette activité dans un autre établissement du groupe, situé à Issé »(1)

La SARIA est une entreprise de transformation des matières animales (os, suif, cadavres d'animaux, sang, poissons, etc). Elle dispose de nombreux établissements en France dont Concarneau, Lorient, Issé, etc. Cette activité s'appelait autrefois « équarissage ». Locminé et Vitré traitent la volaille. Guer et Plouvara sont spécialisés dans les « viandes à haut risque ». Morlaix et Brest traitent la viande. Pour Concarneau et Lorient c'est plutôt le poisson. Lorient et Issé traitent le sang. Issé reçoit aussi les plumes de volailles que Plouvara ne traite plus.

Un peu partout la SARIA « parfume » l'atmosphère d'odeurs nauséabondes, malgré les efforts faits par les chimistes.

A la campagne on peut faire ce qu'on veut ?

Les choses vont-elles s'aggraver à Issé ? Un projet est en cours, en tout cas, car la DSV (direction des services vétérinaires) du Morbihan a donné l'ordre à la Saria de Lorient de prendre les mesures nécessaires à l'élimination des odeurs. Coût estimé : 2 millions de francs selon la mairie de Lorient et 20 millions selon l'entreprise ! Celle-ci a donc décidé de cesser son activité de traitement du sang (à une trentaine de licenciements) et de transférer le dit traitement à Issé, avec cet argument imparable : « Là-bas, c'est la campagne, on peut faire ce qu'on veut ». Les travaux sont en cours, 7 cuves nouvelles auraient été installées à Issé, pour démarrage d'ici la fin juin.

Le sang est vert

Après abattage d'une bête, et nettoyage des lieux à la lance d'arrosage, le mélange liquide (sang + eau) est collecté par la SARIA. Celle-ci utilise des camions-citernes de 25 000 litres pour aller chercher le mélange sang-eau dans les différents abattoirs. Les chauffeurs partent tôt le matin pour rentrer dans la journée et permettre de lancer le traitement le plus vite possible. Mais pour peu qu'ils aient quelque retard, ou que le camion soit plein, le sang commence à fermenter, il devient vert et sent très mauvais.

Au sortir de la citerne de ramassage, le mélange sang-eau est vidé dans une cuve. Il est ensuite dégraissé et filtré pour éliminer les plumes, les pattes, les morceaux de bouse ou de paille. Il passe ensuite dans une « polisseuse » où on injecte de la vapeur d'eau qui provoque la coagulation du sang. Il se produit donc une séparation : d'un côté les coagulats qui passent ensuite au séchage et au broyage. De l'autre : le sérum, irrécupérable. Sur 1000 litres de sang, il se produit 840 litres de sérum et 150 kg de coagulats. Ceux-ci sont utilisés pour faire des farines destinées à l'alimentation animale. Quant au sérum, il est évacué par une station d'épuration.

La farine faite avec du sang est riche de protéines. L'usine de Lorient affiche 95 % de protéines. Celle d'Issé : 88,8 %

seulement, parce que, la durée de la collecte étant plus longue, le sang est moins frais, donc de moins bonne qualité. Normalement la farine de sang doit contenir au moins 90 % de protéines. Les salariés de Lorient ne comprennent donc pas la décision prise par la Saria de transférer l'activité vers Issé.

(1),L'usine d'Issé portait naguère le nom de son fondateur : Salmon.

(écrit le 18 juin 2002)

Jusqu'au 21 juin se déroule à Issé une enquête publique concernant l'extension des activités de la SARIA (usine d'équarrissage). Les personnes qui ont des inquiétudes à exprimer peuvent aller les inscrire sur le cahier d'enquête. On a, par ailleurs, entendu parler d'une usine d'incinération à Issé. C'est sans doute faux dans l'immédiat, mais on n'est jamais trop prudent !

C'est vers 1890 qu'a été créée l'usine « Salmon » (du nom de son fondateur), pour la fabrication d'engrais par dégraissage des os. Le premier arrêté autorisant une usine d'équarrissage date du 16 juin 1937. Au début des années 70, la société Française Maritime (basée à Concarneau) a racheté progressivement les parts des anciens Etablissements Salmon, avant d'être elle-même rachetée par le groupe pharmaceutique Sanofi. C'est actuellement le groupe RETHMANN qui est propriétaire et depuis le 1er août 2000 a été créée la raison sociale Saria-Industries-Bretagne qui comprend l'établissement d'Issé et le dépôt d'Ecomoy. Le site d'Issé collecte et traite uniquement les produits valorisables, qu'ils soient destinés à l'alimentation animale, à des usages industriels (gélatine, acides aminés, engrais) ou entrent dans la fabrication de matières alimentaires (suif, saindoux). Depuis juin 1999 aucune denrée non valorisable n'est déposée sur le site : tout est transféré à Guer (35), Plouvara (22) ou Benet (85).

Des viandes et du sang

L'usine Saria comprend plusieurs ateliers : L'atelier viandes, (740 tonnes par jour) s'occupe du broyage, du concassage, de la cuisson et de l'extraction des graisses, et il fabrique des tourteaux. Il procède aussi à la stérilisation des farines en provenance de l'atelier ou de l'extérieur, et à la filtration des graisses. C'est là aussi qu'on traite les soies de porc. Une fois clarifiées les graisses sont stockées dans 15 cuves calorifugées allant de 20 tonnes à 100 tonnes chacune. Capacité de stockage : 900 tonnes. L'atelier broyage de farine reprend les tourteaux stériles produits par l'atelier viandes et les transforme en farines. Celles-ci sont stockées dans 18 silos de 25 à 55 tonnes chacun, total de stockage : 840 tonnes. L'atelier sang a une capacité de 250 m³ par jour (cela fait 250 000 litres de sang brut par jour). Le sang est d'abord stocké jusqu'à 48 heures parce que la réglementation sur l'ESB (maladie de la vache folle) impose d'attendre les résultats du test spécifique. Ensuite on fait coaguler le sang par injection de vapeur vive en continu. Le sang brut, à son arrivée, est stocké dans 10 cuves munies d'un agitateur. Après dégrillage le sang est coagulé, centrifugé, séché, broyé, tamisé, pour faire de la farine de sang. Celle-ci est stockée dans 5 silos d'une capacité maximum de 200 tonnes. Cinq autres silos sont prévus à terme.

Plum plum, tra-la-la

L'atelier hydrolyse des plumes traite 200 tonnes de plumes par jour. Celles-ci passent par des hydrolyseurs avant d'être séchées, tamisées, broyées. Le fondoir collecte les graisses animales de la chaîne alimentaire (abattoirs, boucheries, salles de découpe), à raison de 144 tonnes par jour. La totalité des corps gras est hachée et fondue par

injection de vapeur. Ensuite la phase liquide est centrifugée pour séparer la graisse de l'eau. Quant à la phase solide, elle est séchée, ce qui donne un « creton » qui est pressé et broyé pour obtenir un produit fini sous forme de farine (laquelle est stockée dans 12 cuves de 55 m3 chacune)

Vers une extension

L'enquête publique a pour but de recueillir l'avis de la population sur l'extension des ateliers « hydrolyse des plumes » et « sang », la capacité totale de traitement, qui est actuellement de 220 000 à 240 000 tonnes par an, pouvant atteindre 292 000 tonnes par an :

â€“ Atelier viandes 155 000 t/an

â€“ Atelier sang 60 000 t/an

â€“ Hydrolyse des plumes 47 000t/an

â€“ Fondeur 30 000t/an

L'entreprise emploie actuellement 132 salariés dont 52 chauffeurs, ce qui représente la rotation de 52 camions par jour aux alentours de l'usine, en plus des 132 voitures individuelles aux heures d'embauche et de débauche. L'atelier de maintenance travaille en 2 x 8, la production travaille en 3 x 8, la collecte des matières premières a lieu de 4 h à 22 h.

Produits chimiques

Outre les matières premières à traiter, l'entreprise utilise des produits chimiques :

â€“ . Pour le traitement des gaz : 175 tonnes par an d'acide sulfurique fumant à 96 % ; 1000 tonnes d'eau de Javel par an, et 650 tonnes de soude par an.

â€“ 80 à 100 tonnes de chlorure de sodium sont utilisés dans la chaufferie.

Les bactéricides nécessaires au traitement des eaux de refroidissement représentent 25 tonnes par an

Les eaux pour les besoins sanitaires (et partiellement industriels) sont prises dans le réseau public (25 000 à 30 000 m3 par an) .

Pour la production de vapeur, le lavage des ateliers et des camions, le refroidissement des condenseurs, il y a pompage dans le Don à raison de 90 000 à 95 000 m3 par an. L'entreprise affirme vouloir réduire sa consommation en eau notamment en réalisant une lagune de stockage de l'eau du Don, d'une capacité de 16 000 m3, pour limiter les pompages dans le Don en période d'étiage.

Les eaux usées, qui représenteront 310 000 m3 à terme, (310 millions de litres d'eau !) sont traitées par la station d'épuration biologique de l'entreprise et rejetées dans le Don ou épandues sur des terres agricoles (13 agriculteurs, 561 ha)

Odeurs

Le principal inconvénient de l'entreprise, ce sont les odeurs. En effet la cuisson et le séchage génèrent des effluents gazeux souvent malodorants. Une étude, en l'an 2000, a été effectuée en aval des biofiltres et a révélé un débit d'odeurs important qui peut aller jusqu'à 4600 mètres (quand les vents soufflent à 4 mètres par seconde, soit 14 km/h) ou jusqu'à 13 000 mètres quand les vents, trop faibles, ne permettent pas une bonne diffusion atmosphérique. Il n'est pas rare, à Châteaubriant, de dire : « Tiens, on sent Issé ». Et ça ne sent pas la rose.Mine de rien, une forte

concentration de gaz malodorants peut paralyser l'odorat. C'est pourquoi la SARIA annonce son intention de mettre en place des biofiltres de capacité supérieure. Mais en même temps elle minimise les nuisances olfactives en disant « qu'il s'agit de limites supérieures de domaine de perception, c'est-à-dire qu'à cette distance de la source, un individu sentirait l'odeur de l'usine une fois sur deux ». La mise en place, prévue, d'un oxydeur, pour traiter les buées émises par l'atelier viandes, devrait permettre, selon la SARIA, de réduire le volume et la charge des buées (et donc des odeurs). Enquête publique jusqu'au 21 juin 2002

écrit le 3 juillet 2002

Enquête judiciaire

L'enquête judiciaire sur la contamination du nouveau variant humain de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, ouverte en décembre 2000, se concentre désormais sur les équarrisseurs et fabricants de produits pour animaux, aux activités très peu contrôlées pendant de nombreuses années. Mercredi 26 juin, quelque 200 gendarmes ont perquisitionné dans ces entreprises (dont la SARIA). Quatre personnes sont décédées à ce jour de la forme humaine de la maladie de la vache folle en France et, "au pire" quelque 300 cas pourraient être diagnostiqués dans les décennies à venir, selon un rapport sénatorial récent. C'est très bien d'enquêter ainsi. Mais il ne faudrait pas, en même temps, fermer les yeux sur d'autres causes de mortalité. Par exemple, près de 3.000 décès surviennent chaque année en raison de la pollution atmosphérique dans neuf grandes villes de France totalisant plus de 11 millions d'habitants, selon une étude de l'Institut de veille sanitaire (Invs) rendue publique mardi 25 juin 2002. Au contraire des "décès prématurés" - ceux qui interviennent avant 65 ans - les "décès anticipés" sont ceux qui sont en relation avec la pollution : une bonne part d'entre eux - 1.834 exactement - auraient pu être évités si les niveaux de pollution avaient été réduits de moitié.

Ecrit le 24 septembre 2003 :

Sarié pas

La cour d'appel de Rennes a examiné le 18 septembre 2003 la demande de réintégration d'un ancien cadre d'une filiale de la Saria, principal équarrisseur français (qui a une usine à Issé), licencié après avoir dénoncé des « dysfonctionnements » en matière d'hygiène, de conditions de travail et d'environnement.

Francis Doussal, 57 ans, ancien chef de production à l'usine de Guer (Morbihan) de la Siffda, a été licencié en mai 2001 pour « faute grave » après plus de 25 ans d'expérience dans cette entreprise.

Son crime : avoir usé de sa liberté constitutionnelle d'opinion en dénonçant le « stockage sans précaution » de centaines de carcasses, et les risques de pollution dus au déversement de « jus de viandes » dans une rivière proche de l'usine.

Le licenciement de M. Doussal était survenu après la publication dans la presse locale d'une lettre ouverte dans laquelle il estimait notamment que « le monde de l'équarrissage est complètement parasité et (...) est à la botte d'un cartel insouciant des risques sanitaires graves en cours ». Y a des choses qu'on peut penser mais pas dire.

Station saturée ?

L'usine SARIA d'Issé a sa propre station d'épuration. Mais on peut se demander si elle est dimensionnée pour que l'usine accueille, en plus, les 700 tonnes de sang traitées chaque semaine à Lorient, sachant que ces 700 tonnes

généreraient environ 600 000 litres d'eaux polluées, par semaine. On peut se demander aussi s'il n'y aurait pas accentuation des mauvaises odeurs aux environs de l'usine. En effet, le sang précédemment destiné à Lorient, arriverait à Issé, son transport aurait demandé quelques heures de plus, il serait donc davantage fermenté et ... malodorant !

Dans l'usine d'Issé, les salariés évoquent simplement un « dépôt » de sang, ce qui n'est pas possible : le sang est une matière vivante, un tissu liquide qui ne peut pas se stocker comme du fuel, et encore moins s'améliorer en vieillissant comme le bon vin. Le sang pourrit vite !

La Mairie d'Issé est vigilante sur la question. La DSV 44 (Direction des Services Vétérinaires), contactée, affirme être au courant de l'extension projetée à la SARIA à Issé. Une enquête publique doit avoir lieu. Mais le temps que les procédures se mettent en place ...

En matière d'environnement, la DSV 44 sera-t-elle plus « coulante » que son homologue morbihannaise ? On peut craindre que oui. Dans ces conditions, quand le vent sera porteur, la ville de Châteaubriant, et bien d'autres communes, pourront jouir à plein nez de cette extension d'activité.

Mais il est vrai que, chez nous, à la campagne, l'air est encore si bon que d'aucuns n'hésitent pas à le polluer ...

Ecrit le 24 mars 2004 :

Une odeur qui fait du bruit Prison requise contre le directeur

Saria Bio-Industries est l'une des entreprises privées spécialisées dans le traitement des déchets de boucherie et d'équarissage transformés, avec odeurs !, en farines avant d'être incinérés. Il y a différents sites en France : Issé (près de Châteaubriant), Etampes, Guer, Lorient, etc.

Trois mois de prison avec sursis ont été requis mercredi 17 mars 2004 à l'encontre du directeur de la Saria de Saint-Denis, poursuivi devant le tribunal correctionnel de Bobigny pour ne pas s'être conformé aux travaux de confinement des odeurs nauséabondes. Une amende de 150.000 euros a été demandée contre la Saria, poursuivie en tant que personne morale. En effet des arrêtés préfectoraux pris en 2001 et 2002 imposaient à la direction de mettre en oeuvre « des conditions techniques pour éviter l'émission dans l'atmosphère de fumées épaisses, des buées, des suies, des poussières ou des gaz odorants, toxiques ou corrosifs susceptibles d'incommoder le voisinage, de nuire à la santé ou à la sécurité publique. »

Devant le non-respect de cette obligation, les riverains, regroupés dans l'association « Saint-Denis Environnement », et la municipalité de Saint-Denis ont déposé une plainte en février 2002.

Les riverains, dont 192 se sont constitués partie civile, ont témoigné de ce qu'ils avaient subi pendant des années : des « odeurs nauséabondes persistantes », « insupportables », « qui provoquaient chez les enfants des vomissements », qui empêchaient les élèves d'aller en récréation et les habitants d'aérer leur appartement.

De son côté, la Saria s'est défendue de n'avoir rien fait, plaidant qu'elle avait investi 790.000 euros pour effectuer les travaux. Les odeurs ont cessé à l'été 2002 avec la fermeture des activités de traitement des os et de stockage de farines animales pour se consacrer au transfert des déchets animaliers.

Le jugement a été mis en délibéré au 5 mai 2004.

Ecrit le 12 octobre 2004

M. Marin (Saria) : « notre métier a changé depuis 4 ans » [problèmes avec les farines animales, crise de la vache folle] « nous transformons les déchets (os, plumes, sang) que nous allons chercher jusqu'à Dieppe, Paris, Bordeaux. Nous avons 130 salariés dont 40 à 50 conducteurs de camions, et une quarantaine de personnes à la production. Nous avons besoin de salariés autonomes, sachant se servir d'automates »